

PRE-REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES MODERNE

3ème rallye Dame de Chambrille

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement sportif particulier de chaque rallye.

Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées : Souvigné, Sainte-Eanne, Salles, Nanteuil, Soudan et La Mothe Saint Héray, que l'Association Sportive Automobile Augias, Ecurie de Chambrille peut organiser pour vous cette

Troisième édition du Rallye Dame de Chambrille

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTER LES LIMITATIONS DE VITESSE

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la Gendarmerie et par nous-mêmes, et l'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

= **DÉPART REFUSÉ**

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !

Soyez-en remerciés.

ASA AUGIAS ÉCURIE CHAMBRILLE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du Visa
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	25 mars 2024
Parution du carnet d'itinéraire :	Complexe sportif La Mothe St Héray, samedi 6 avril de 8h à 14h30
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 6 avril de 8h à 14h30
Vérifications administratives le : 6/04 de 8h à 14h.....	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray
Vérifications techniques le : 6/04 de 8h15 à 14h15...	Lieu : Place Clémenceau La Mothe St Héray
Heure de mise en place du parc de départ le : 6/04 à 8h30Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 6/04 à 11h.....Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray	
Publication des équipages admis au départ le : 6/04 à 15hLieu : Complexe, Sportity, Chronolive	
Publication des heures et ordres de départ le : 6/04 à 15hLieu : Complexe, Sportity, Chronolive	
Départ de : le 6 avril 2024 à 17h00	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray
Publication des résultats partiels	Lieu : Hall Complexe sportif La Mothe St Héray
Arrivée à : le dimanche 7 avril 2024 à partir de 15h	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray
Vérification finale le 7 avril 2024 Lieu : Garage Gaillard La Mothe St Héray	
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	
Publication des résultats du rallye le 7 avril ½ heure après l'arrivée du dernier	Lieu : Complexe sportif
Remise des prix le 7 avril 2024 à l'arrivée	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AUGIAS organise les 6 et 7 avril 2024 en qualité d'organisateur administratif :

LE 3 ÈME RALLYE RÉGIONAL DAME DE CHAMBRILLE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le 10/01/2024 sous le numéro 03/2024 et par la FFSA sous le permis d'organiser 55 en date du 10/01/2024.

Comité d'Organisation

Président :	Jean-Marie CAROF
Membres :	Tous les membres de l'écurie Chambrille
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Aurélie FOURNIER 15 bis rue François Couperin 79400 EXIREUIL
Téléphone :	06 74 56 14 56
Mail :	ecuriechambrille79@gmail.com
Permanence du Rallye :	Aurélie FOURNIER
Lieu, date :	samedi 6 avril et dimanche 7 avril Complexe sportif La Mothe St Héray

Organisateur technique

Nom : ECURIE CHAMBRILLE – Jean-Marie CAROF
Adresse : 79800 La Mothe St Héray

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1.P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Bonnaud Jean-Paul	Licence n°7948
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme MEYER Michèle	Licence n°2979
	M. Chaberneau Gilles	Licence n°13554
Directeur de Course	M. Desmoulin Roger	Licence n°4799
Directeur de Course adjoint PC	M. Perrier Jean-Christophe	Licence n°4884
Directeur de Course adjoint PC	M. Pagé Jean-Luc	Licence n°4727
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Masdieu Pierre	Licence n°163347
Adjoints à la Direction de Course délégués à l'ES	M. Raymond Jean-Pierre	Licence n°12215
Adjoints à la Direction de Course délégués à l'ES	M. Bats Thibault	Licence n°234914
Commissaire Technique responsable	M. Phelipeau Jean-Luc	Licence n°9060
Commissaire Technique responsable	M. Néraudeau Loïc	Licence n°5202
Commissaires Techniques adjoints	M. Blanchard Sébastien	Licence n°214917
	M. Guilleux Patrick	Licence n°55340
Voiture Sécurité	M. Bluteau Daniel	Licence n°2974
Voiture Autorité/Tricolore	M. Carof Jean-Marie	Licence n°203852
Voiture balai	M. Billon Didier	Licence n°19776
Médecin	M. Billes Jean-François	Licence n°13557
Médecin	M. Fernandez Alexandre	Licence n°262245
Chargés des relations avec les concurrents		
	M. Kamp Fernand	Licence n°50053
Chronométrateurs	M. Lapouge Laurent	Licence n°13530
	Mme Delmond-Desmoulin Colette	Licence n°48038
Classement Responsable	M. Bonnaud Matthieu	Licence n°41131
Classement Responsable VHRS	M. Bergeron Sylvain	Licence n°50286
Speaker Voiture Info	M. Bizard Jean-Paul	Licence n°7949
Speaker	M. Gautret-Daniault	Licence n°213221

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2.P. ELIGIBILITÉ

Le Rallye compte pour -la Coupe de France des Rallyes coefficient 2
-le championnat des Rallyes de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord
-le Challenge des Notes d'Or

1.3.P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Dame de Chambrille doit :

- soit se rendre sur le site <https://engagement.ffsa.org>, la feuille imprimée doit être expédiée au secrétariat du rallye avec le montant de l'engagement (chèque) sauf si virement effectué,
- soit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) **avant le 25 mars 2024 minuit**, accompagnée des copies des pièces suivantes :

- Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité
- Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique
- Equipements sécurité des pilote et copilote

3.1.10P le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures maximum (moderne, VHC et VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 270 € dont 10€ qui seront versés aux commissaires
- sans la publicité facultative des organisateurs : 540 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement au parc d'assistance au Complexe sportif.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} rallye Dame de Chambrille représente un parcours de 116 km.

Il est divisé en 2 étapes chronométrées :

Le samedi 6 avril 2024 appelée ES1 « Souvigné » (5.450km)

Le dimanche 7 avril 2024 l'ES 2-4-6 : spéciale nommée « Souvigné »

Le dimanche 7 avril 2024 l'ES 3-5-7 : spéciale nommée « Ste Eanne-Soudan » (5.800km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : trois

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 6 avril de 8h à 14h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix : (sans remise en numéraire) il sera remis 2 coupes par équipage :

- les 3 premiers au classement Scratch,
- le 1^{er} équipage de chaque classe
- le 1^{er} équipage féminin
- le 1^{er} équipage de moins de 25 ans (pilote et copilote)

Commissaires :

- 3 coupes par tirage au sort + lot souvenir

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 avril devant le complexe sportif de La Mothe St Héray en combinaison obligatoire pour les équipages.